



Cycle de qualification 2022 : EVALUATION DES CONTRATS DE VILLE, ET APRES ?

SESSION 1

Pour les professionnel.le.s : 23 novembre, 10 décembre, 7 et 21 janvier

Pour les élu.e.s : 15 décembre et 19 janvier de 17h à 19h

SESSION 2

Pour les professionnel.le.s : 14 et 28 janvier, 25 février, 11 mars

Pour les élu.e.s : 05 et 26 janvier de 17h à 19h

SESSION 3

Pour les professionnel.le.s : 02 et 16 février, 02 et 16 mars

Pour les élu.e.s : 23 février et 09 mars de 17h à 19h

Pourquoi évaluer le contrat de ville ?

Vers une évaluation concertée et utile.

En 2014, la **loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine**, dite loi Lamy, redéfinit le cadre de la politique de la ville dans le but de **concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté**.

Le **contrat de ville** devient l'outil-clé, dorénavant piloté par les EPCI, qui sont chargées de l'inscrire dans une démarche englobante articulant **enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique**. Le contrat de ville a la vocation d'impliquer tout le tissu partenarial pour renforcer les moyens dans les quartiers, adapter les politiques, et réduire ainsi plus efficacement les écarts entre quartiers dits prioritaires et autres quartiers du territoire.



2014 : Loi Lamy sur la programmation pour la ville et la cohésion urbaine

2015 : Lancement des contrats de ville dans les Hauts-de-France

2022 : Evaluation des contrats de ville

Dans les Hauts-de-France, les **40 contrats de ville conclus en 2015 prendront fin en décembre 2022**. Il s'agira donc d'une année charnière pour la politique de la ville : à la fois une **année de bilan** (qu'est-ce que ces contrats de ville ont apporté aux territoires et à leurs habitants ?) ; et une **année de projection** sur l'avenir de la politique de la ville (quelles politiques garder, quelles autres interrompre ? Quels moyens déployer, et pour quels objectifs ? Comment s'adapter aux nouveaux enjeux qui émergent ?

L'évaluation des contrats de ville permettra de répondre à toutes ces interrogations. Le futur de la politique de la ville et la mobilisation partenariale notamment, dépendront de la capacité à démontrer les impacts des contrats de ville sur les quartiers et à proposer des pistes concrètes d'évolution.

Comment évaluer le contrat de ville ?

Un cycle à l'échelle des 40 contrats de ville des Hauts-de-France.

L'IREV lance un **cycle de qualification inédit**, qui s'adresse à la fois aux professionnels de la politique de la ville, aux conseillers citoyens et aux élus, puis un **accompagnement individualisé** portant sur l'évaluation des contrats de ville sera proposé aux territoires qui le souhaitent.

✓ Pour qui ?

2 cycles de qualification sont proposés :

- Un cycle pour **les professionnel.les de la politique de la ville** (les pilotes des contrats de ville, les délégués du préfet, les partenaires du contrat de ville comme les communes, la Région, le Département ou la CAF, les services départementaux et régionaux de l'Etat...).
 - **4 journées en présentiel.**
 - Les conseiller.re.s citoyen.ne.s seront les bienvenue.s à la seconde journée de ce cycle.
- Un cycle pour **les élu.e.s** :
 - **2 séminaires de 2 heures en visio-conférence.**

✓ Avec qui ?

Ce cycle de qualification est construit par l'IREV en collaboration avec l'agence Asdo études.

Centre de ressources Politique de la ville des Hauts-de-France, l'IREV a pour mission de :

- Animer le réseau des professionnels de la Politique de la ville en Hauts-de-France,
- Faciliter la montée en qualification des acteurs locaux qui œuvrent en faveur des QPV ;
- Capitaliser et diffuser les savoirs et d'expériences inspirantes et innovantes dans les territoires.

Contact : Maïta GIRALDI, Chargée de mission cohésion sociale.
m.giraldi@irev.fr

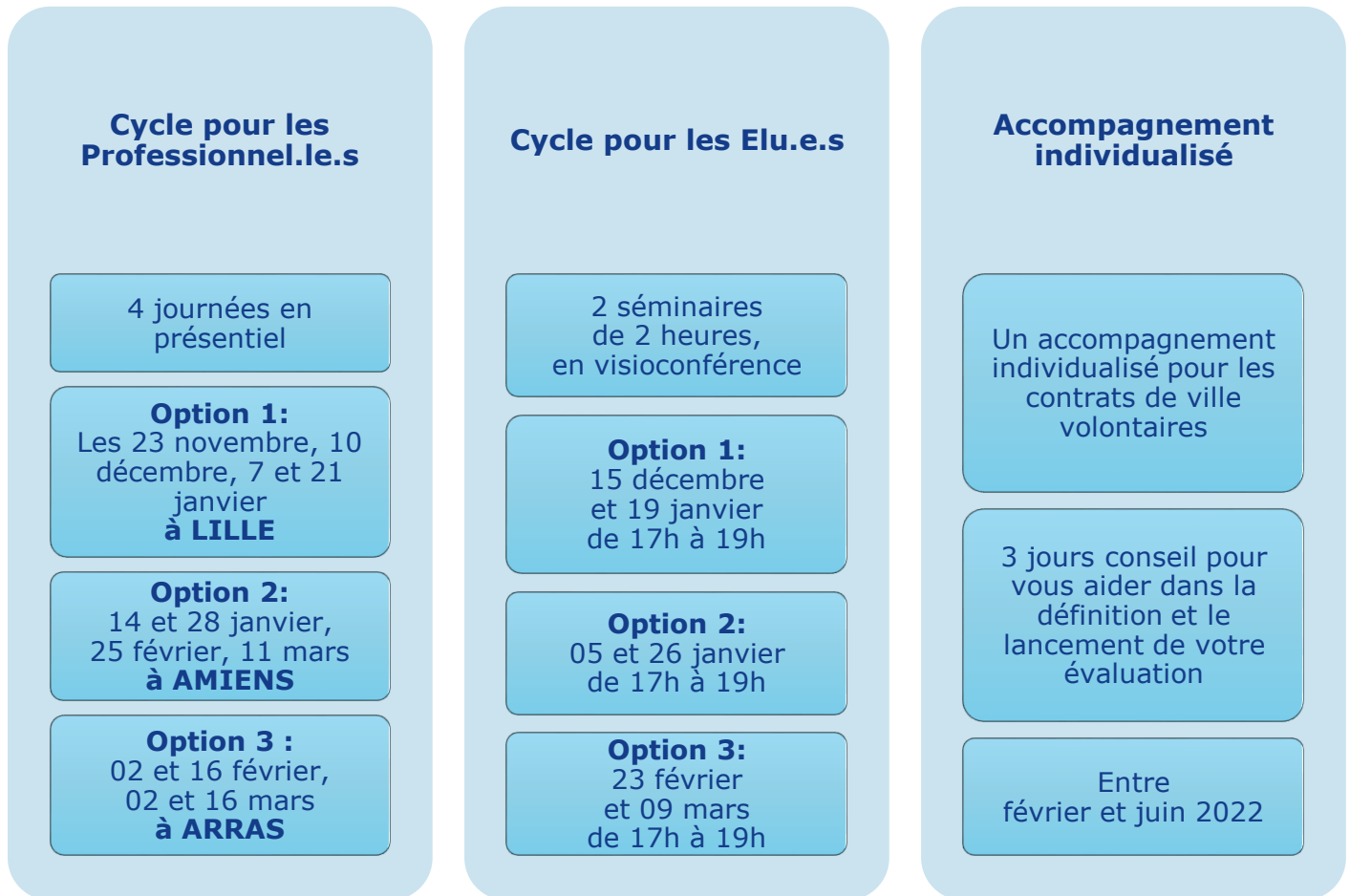


Asdo études est une agence d'études et de conseil spécialisée dans les politiques sociales. L'équipe développe depuis plus de vingt ans une expertise reconnue en matière d'évaluation des politiques publiques. Ils ont accompagné plusieurs territoires dans l'élaboration et l'évaluation de leur contrat de ville.



Les sessions seront assurées par Loïcka FORZI et Christian LAUBRESAC, directeurs de l'agence.

✓ Où ? Quand ? Comment ?



✓ Pourquoi participer ?

- Un cycle fournissant des apports en qualification, tant sur le **sens de l'évaluation** que sur la **méthodologie**
- Une place importante consacrée à la parole des citoyens et au tissu associatif, avec **la participation de représentants de conseils citoyens** pour définir un socle commun d'évaluation
- Des temps de **travail collectif** en sous-groupes et des temps de **restitution** et de mise en commun des réflexions
- Une formation qui permettra la **capitalisation** des savoirs et des expériences afin de créer un **socle commun** pour l'évaluation des contrats de ville dans les Hauts-de-France
- Après le cycle, la possibilité de suivre un **accompagnement individualisé**, pour vous aider dans le lancement de l'évaluation sur votre territoire.

✓ Programme pédagogique

Contenu du cycle pour les Professionnel.le.s

- Séance 1 Pourquoi évaluer et pour qui ?**
Intervention de l'ANCT et témoignages de territoires ayant démarré leur démarche d'évaluation
- Séance 2 A quelles questions veut-on répondre avec l'évaluation ?**
Co-construction d'un référentiel partagé. Participation de représentants de conseils citoyens
- Séance 3 Quelles méthodes employer pour évaluer ?**
Vous armer pour faire ou faire faire
- Séance 4 Comment allez-vous organiser l'évaluation de contrat de ville sur votre territoire ?**
Séance opérationnelle pour écrire votre feuille de route

- **Pour s'inscrire** : [INSCRIPTION TECHNICIEN.NE.S](https://www.inscription-technicien.ne.s)
(4 jours en présentiel)

✓ Vous faites partie d'un conseil citoyen ?

La Séance 2 des cycles de qualification destinés aux professionnel.le.s permettra de définir **un socle commun à l'évaluation des contrats de ville dans les Hauts-de-France** : quels étaient les objectifs des contrats de ville que l'on cherche à évaluer aujourd'hui ?

Pour définir ces grandes questions évaluatives, **l'apport des représentants des citoyens est crucial**. L'enjeu ? **Que l'évaluation pose les bonnes questions** pour faire un bilan percutant de la politique de la ville et proposer des évolutions aux décideurs publics.

Cette journée d'échanges sera l'occasion pour vous de mener un travail collectif avec d'autres représentants d'habitants des Hauts-de-France, et de **faire porter votre voix auprès des professionnels de la politique de la ville et des élu.e.s.**

- **Quand ?**

Le 10 décembre à LILLE, le 28 janvier à AMIENS, ou le 16 février à ARRAS selon vos disponibilités

- **Pour s'inscrire** : **INSCRIPTION CONSEILLER.E.S**
CITOYEN.NE.S
(1 journée en présentiel)

Contenu du cycle Elu.e.s

- Séance 1 Pourquoi et comment évaluer votre contrat de ville ?**
Réflexion politique partagée sur l'intérêt et les enjeux de l'évaluation des contrats de ville. Apport de contenu sur les modalités d'évaluation du contrat de ville.
- Séance 2 Retours d'expériences de territoires dans les Hauts-de-France**
Gouvernance et évaluation des contrats de ville : partage d'expérience entre élu.e.s

- **Pour s'inscrire** : **INSCRIPTIONS ELU.E.S**
(2 fois 2 heures en distanciel)

✓ **L'accompagnement individualisé**

A l'issue du cycle de qualification, les collectivités pilotes des contrats de ville qui le souhaitent pourront être accompagnées par l'équipe Asdo pour **le lancement de l'évaluation de leur contrat de ville**. Ce sont **3 jours conseil** qui seront mobilisés en fonction de vos besoins, pour, par exemple : la définition d'un *modus operandi* adapté à votre collectivité, la définition d'un cahier des charges pour faire appel à un prestataire extérieur, l'accompagnement dans les échanges avec les partenaires et les élus, un accompagnement méthodologique.

- Intéressé.e par l'accompagnement individualisé ou besoin d'une information complémentaire, contactez-nous :

m.petit@irev.fr Morgane PETIT, Directrice de l'IREV.

m.giraldi@irev.fr Maïta GIRALDI, Chargée de mission cohésion sociale.